



Ville de Lisle-sur-Tarn

Affiché le 11 juillet 2019

(article L2121-25 du CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu

Date de la séance : 10 juillet 2019

Absents excusés (pouvoirs) : CAUCHI Laura donne pouvoir à GAILLAC Patrick
CHAPUS Virginie donne pouvoir à ROBERT Florence
DAVID Laurent donne pouvoir à ZION Philippe
GUIRLINGER Sara donne pouvoir à LIBBRECHT Daniel
ROQUES François donne pouvoir à PAVANELLO
Ghislaine
BRUYERE Michel donne pouvoir à TKACZUK Jean
LEMAIRE Régine donne pouvoir à VEYRIES Laurent

Absent excusé : RELAIX Henriette
Laurent VEYRIES pour la question 1

1. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITÉ**.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 corrigé des remarques émises à **L'UNANIMITÉ**.

3. Décisions municipales

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° 49-2017 du 26 juillet 2017.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

4. Finances – Admission en non-valeur

Après avoir épuisé l'ensemble des procédures de recouvrement, Monsieur le Trésorier Principal de Gaillac demande l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Exercice	Bordereau N°	Titre N°	Objet	Reste à recouvrer
2018	4	16	Redevance forfaitaire chien errant	63,00 €
2015	18	73	Vente 2014 - 12 ouvrages "Histoire..."	180,00 €
2014	1	3	CANTINE	27,60 €
2016	19	61	CANTINE	97,90 €
2016	30	102	CANTINE	67,20 €
2016	11	18	CANTINE	76,40 €
2016	90	407	CANTINE	28,40 €

2016	90	407	CANTINE	13,60 €
2016	86	377	CANTINE	23,80 €
2009	121	667	CANTINE	23,28 €
2009	121	666	CANTINE	106,85 €
2010	138	340	CANTINE	21,10 €
2010	149	364	CANTINE	53,50 €
2011	1	1	CANTINE	33,20 €
2011	89	299	CANTINE	60,60 €
2011	106	352	CANTINE	42,40 €
2011	12	25	CANTINE	62,90 €
2011	15	38	CANTINE	53,50 €
2011	23	69	CANTINE	42,70 €
2011	36	103	CANTINE	48,10 €
2011	37	155	CANTINE	52,10 €
2006	117	639	CANTINE	93,45 €
Total				1 271,58 €

Les pertes sur créances irrécouvrables admises en non-valeur sont comptabilisées au compte 6541. Elles sont enregistrées à hauteur des admissions prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'admettre en non-valeur les titres de recettes repris dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

5. Personnel – Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Effectifs budgétaires au 01.05.19	Proposition au 01.09.19	Effectifs budgétaires au 01.09.19
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur Général des Services	1	0	1
Nombre total emploi fonctionnel	1		1
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial Principal	1	0	1
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	2	0	2

Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe TNC (32h00)	1	0	1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1	0	1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h)	1	0	1
Adjoint Administratif	1	0	1
Nombre total d'agents filière administrative	7	0	7
FILIÈRE ANIMATION			
Nombre total d'agents filière animation	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE			
Adjoint du Patrimoine Territorial Ppal de 1ère classe	1	0	1
Adjoint du Patrimoine TNC (22 h)	1	0	1
Nombre total d'agents filière culturelle	2	0	2
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE			
Nombre total d'agents filière médico-sociale	0	0	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-Chef Principal	1	0	1
Nombre total d'agents filière police municipale	1	0	1
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE			
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE			
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	1	0	1
Nombre total d'agents filière sportive	1	0	1
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise Principal	5	0	5
Agent de Maîtrise	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	2	0	2
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe (TNC 22h30)	1	0	1
Adjoint Technique	3	0	3
Adjoint Technique TNC (34h00)	0	1	1
Adjoint Technique TNC (33h00)	0	1	1
Adjoint Technique TNC (20h00)	1	0	1
Nombre total d'agents filière technique	14	2	16
Nombre total de postes de titulaires	25	2	27

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

6. Administration Générale - Contrat « Bourg-centre 2019-2021 » - Autorisation de signature

Chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Cette nouvelle politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise

en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement.

Lors de son assemblée départementale du 30 mars 2018, le Département a décidé de participer, dans le cadre de partenariats, aux politiques contractuelles proposées par la Région, en y apportant sa contribution, son expertise et des financements départementaux.

Par délibération en date du 27 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération a approuvé la mise en place d'une politique globale de soutien à la revitalisation des centres, pour tout le territoire. Celle-ci converge avec la politique de développement et de valorisation des Bourgs-centres mise en place par la Région et la politique de soutien aux territoires du Département.

Ainsi, par délibération en date du 9 avril 2018, il a été décidé de déposer un dossier de pré-candidature au titre du dispositif Bourgs-centres pour les 12 communes du territoire pré-identifiées par la Région dont la commune de Lisle-sur-Tarn.

La commune a bénéficié d'un accompagnement des services de la Communauté d'agglomération et du CAUE du Tarn dans le cadre d'une convention d'objectifs « Aide à la décision et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique », le CAUE ayant pour mission d'élaborer une note d'enjeux urbains et d'aménagement permettant d'illustrer et de conforter la stratégie de développement communal.

La Commune souhaite inscrire sa stratégie de développement urbain, économique et social, et de valorisation du bourg, à travers ce projet de Contrat Bourg-Centre pour la période 2019-2021.

Le projet de Contrat Bourg-Centre a été présenté au Comité de pilotage stratégique et de suivi des Contrats territoriaux réuni le 21 Juin 2019 qui a émis un avis favorable.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De valider le projet de Contrat Bourg-Centre de la commune de Lisle-sur-Tarn 2019-2021 tel que présenté en annexe.
- D'autoriser Madame le Maire l'adjoint délégué à signer ce Contrat avec la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, le Département du Tarn, et le CAUE du Tarn, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (5 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

7. Informations et questions diverses

La séance est levée à 19h27

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 11 juillet 2019

Le Maire, Maryline LHERM

